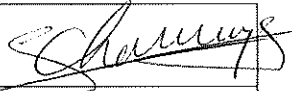



CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 FEVRIER 2025

Délibérations prises du numéro 7 -11

Maire	CHARRUYER Sébastien	
Secrétaire de séance	DEMBLANS Didier	

LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 20 février 2025

DATE	NUMERO	OBJET	APPROBATION	PAGE
20/02/2025	DE_007_2025	Accord de principe pour engager l'étude de raccordement électrique pour installer une unité photovoltaïque sur les ateliers municipaux	A L'UNANIMITE	7
20/02/2025	DE_008_2025	Validation du maître d'oeuvre pour pérenniser les 2 chicanes sur la route du Pastel	A L'UNANIMITE	8
20/02/2025	DE_009_2025	Validation du dossier de subvention pour la création d'une terrasse à l'arrière de l'épicerie	A L'UNANIMITE	9
20/02/2025	DE_010_2025	Validation de l'acquisition du terrain pour la création du piétonnier à consort Valax	A L'UNANIMITE	10
20/02/2025	DE_011_2025	SDET : programme de remplacement de l'éclairage : Lotissement du Siouré et hameau du Bousquet	A L'UNANIMITE	11

Commune de Parisot

Séance du jeudi 20 février 2025

Date de la convocation:

Membres en exercice : 15
vingt février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Présents : 11
Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Anne MARROCANO

Votants: 11

Pour: 11
Représentés:

Contre: 0
Excusés: Leslie CARRASCO, Isadora DANJAU, Jean-Benoît LEPERS

Abstentions: 0
Absents: Michelle NOUVELLON

Secrétaire de séance: Didier DEMBLANS

Objet: Accord de principe pour engager l'étude de raccordement électrique pour installer une unité photovoltaïque sur les ateliers municipaux - DE_007_2025

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un projet d'une installation d'une centrale photovoltaïque est envisagé sur les ateliers municipaux.

Monsieur le Maire expose une première étude faite par la société FEEDGY.

Le cout de l'installation de cette unité photovoltaïque d'une puissance de 36 kW est estimé à 45 000 € HT hors frais de raccordement.

En sachant d'une part que le contrat de cette installation est de 20 ans et d'autre part que la production attendue est environ de 5000 €/an, l'amortissement du coût de l'installation serait atteint à la fin de la onzième année de production.

Cependant, il faut tenir compte des frais de raccordements électriques qui seront surement conséquents.

C'est pourquoi Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil afin d'engager une étude de raccordement électrique.

Cette étude serait réalisée par la société FEEDGY mais également mutualisée avec le projet de la SAS AMPERSPECTIVE.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-ACCEPTE l'accord de principe pour engager l'étude de raccordement électrique pour installer une unité photovoltaïque sur les ateliers municipaux.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 081-218102028-20250220-DE_007_2025-DE

S²LO

0-Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Didier DEMBLANS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27/02/2025
et publié ou notifié

27/02/2025

Commune de Parisot

Séance du jeudi 20 février 2025

Date de la convocation:

Membres en exercice :
15

vingt février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Présents : 11

Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Anne MARROCANO

Votants: 11

Pour: 11

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Leslie CARRASCO, Isadora DANJAU, Jean-Benoît LEPERS

Abstentions: 0

Absents: Michelle NOUVELLON

Secrétaire de séance: Didier DEMBLANS

Objet: Validation du maître d'oeuvre pour pérenniser les 2 chicanes sur la route du Pastel - DE_008_2025

Monsieur le Maire informe le Conseil que la mise en place de chicanes provisoires en entrée et sortie de la commune sur la route de Pastel en 2024 afin de limiter la vitesse est concluante. L'aménagement de chicanes permanentes peut donc être réalisé.

Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise PYPYRUS est proposée pour l'aménagement permanent de chicanes.

Le montant de la maîtrise d'œuvre est estimé à 3 500 € HT soit 4 200 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE la proposition de l'entreprise PYPYRUS pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de chicanes permanentes sur la route du Pastel.

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Didier DEMBLANS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 26/02/2025
et publié ou notifié

27/02/2025

Commune de Parisot

Séance du jeudi 20 février 2025

	Date de la convocation:
	<i>vingt février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER</i>
Membres en exercice : 15	
Présents : 11	Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Anne MARROCANO
Votants: 11	
Pour: 11	Représentés:
Contre: 0	Excusés: Leslie CARRASCO, Isadora DANJAU, Jean-Benoît LEPERS
Abstentions: 0	Absents: Michelle NOUVELLON
	Secrétaire de séance: Didier DEMBLANS

Objet: Validation du dossier de subvention pour la création d'une terrasse à l'arrière de l'épicerie - DE_009_2025

Dans le cadre de la création de la terrasse à l'arrière de l'épicerie, Monsieur le Maire présente le projet au Conseil :

Le projet consiste à remplacer une fenêtre du multiservices par une porte pour accéder à la terrasse. La terrasse sera ancrée au sol par des pieux surmontés de 4 poteaux métalliques supportant une dalle en béton lissé. Un garde-corps en métal sécurisera la terrasse. La façade sera également repeinte. Une présentation du projet a été réalisé au gérant de l'épicerie. Le projet répond au besoin de l'activité. Les gérants souhaitent diversifier la partie conviviale par du snacking. Le projet de terrasse permettra de compléter cette diversification.

Les conditions d'utilisation de cette terrasse ont été précisées et acceptées par les gérants :

- Pas de sonorisation extérieure
- Limitation de la terrasse à 19 personnes
- Limitation du bruit à partir de 22h30
- Lors des soirées maintenir les portes fermées

Une augmentation du loyer sera demandée en fonction du bilan d'activité.

LOT 1	FONDACTIONS	5 600 € HT
LOT 2	GROS-ŒUVRE	4 500 € HT
LOT 3	CHARPENTE MÉTALLIQUE / SERRURERIE	17 000 € HT
LOT 4	MENUISERIES EXTERIEURES	3 900 € HT
LOT 5	ÉLECTRICITÉ	1 300 € HT
LOT 6	PLATRERIE PEINTURE	4 200 € HT
	Sous-total	36 500 € HT
	TVA 20%	7 300 €
	TOTAL	43 800 € TTC

Le montant des travaux comprenant la terrasse et la façade s'élèverait à 36 500 € HT

La mission de l'architecte et du BE structure s'élève à 13 600 € HT

Les autres missions annexes (étude de sols) s'élèvent à 3 350 € HT

Soit un total de 53 450 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

Subventions à solliciter :

	Montant subventionnable HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
Etat DETR*	53 450 €	30 %	16 035 €
Département FDT *	53 450 €	30 %	16 035 €
Fonds de concours	53 450 €	20 %	10 690 €
Commune de Parisot Autofinancement			10 690 €

*Dotation d'équipement des territoires ruraux

* Fonds de développement territorial

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet présenté pour la création de la terrasse à l'arrière de l'épicerie.
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté.
- MANDATE Monsieur le Maire pour adresser les dossiers de demande de subvention

0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 081-218102028-20250220-DE_009_2025-DE

S²LO

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Didier DEMBLANS



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Didier Demblans, the secretary of the meeting.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25/02/2025
et publié ou notifié
27.02.2025

Commune de Parisot

Séance du jeudi 20 février 2025

Date de la convocation:

Membres en exercice : 15	<i>vingt février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER</i>
Présents : 11	Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Anne MARROCANO
Votants: 11	
Pour: 11	Représentés:
Contre: 0	Excusés: Leslie CARRASCO, Isadora DANJAU, Jean-Benoît LEPERS
Abstentions: 0	Absents: Michelle NOUVELLON
	Secrétaire de séance: Didier DEMBLANS

Objet: Validation de l'acquisition du terrain pour la création du piétonnier à consort Valax - DE_010_2025

Dans le cadre de la création de la liaison piétonne reliant la Mondine au village Monsieur le Maire informe que la famille VALAX est d'accord sur le principe d'une vente de la parcelle ZR 229 à la commune de Parisot.

N° parcelle	Surface
ZR 229	1 115 m ²
Total	1 115 m ²

Comme par le passé pour les autres liaisons piétonnes, le cout total de l'acquisition a été fixé 1 € le m² soit 1 115 €.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition des terrains dans les conditions évoquées ci-dessus.
- CHARGE le Maire de signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Didier DEMBLANS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25/02/2025
et publié ou notifié

25.02/2025

Commune de Parisot

Séance du jeudi 20 février 2025

Date de la convocation:

Membres en exercice : 15
vingt février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Présents : 11
Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Anne MARROCANO

Votants: 11

Pour: 11

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Leslie CARRASCO, Isadora DANJAU, Jean-Benoît LEPERS

Abstentions: 0

Absents: Michelle NOUVELLON

Secrétaire de séance: Didier DEMBLANS

Objet: SDET : programme de remplacement de l'éclairage : Lotissement du Siouré et hameau du Bousquet - DE_011_2025

Dans le cadre de la suite des travaux de rénovation de l'éclairage public (passage en led), Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de remplacement de 42 luminaires au lotissement Le Siouré (partie ancienne) et au hameau du Bousquet

Le montant des travaux correspondant s'élève à 37 033.98 € HT

La contribution communale est de 16 817.68 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition des travaux pour le remplacement des éclairages par le SDET.

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Didier DEMBLANS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25/02/2025
et publié ou notifié

27/02/2025

